



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 09-2026

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2026, le règlement suivant :

Règlement numéro 09-2026 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments

Ce règlement est entré en vigueur le 21 mai 2026 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée par le règlement peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires, à l'hôtel de ville située au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 25^e jour du mois de mai deux-mille-vingt-six.

Manon Jobin
Directrice des finances
Greffière-trésorière